aux États-Unis, soit 11 p. 100, cela créera des difficultés aux travailleurs industriels et à bon nombre d'entreprises. Ne serait-il pas plus sage de verser une pension à tout le monde à 65 ans, même s'il faut imposer une taxe de vente pour couvrir les frais? Cette formule serait plus équitable, parce que les gens qui ont de l'argent, le dépenseraient afin d'acheter des produits imposés, mais tout le monde toucherait des prestations. Le régime actuel ne sera sûrement pas équitable, car la pension de \$75 dès l'âge de 65 ans sera versée à des personnes qui d'après le ministre, vivront dans la sécurité et la dignité, alors que le montant maximum des prestations accordées sous l'empire du régime et au chapitre de la sécurité de la vieillesse, sera de \$254, à condition, évidemment, que les époux vivent tous deux assez longtemps pour toucher la pension. A mon sens, il s'agit d'un écart considérable et le gouvernement ne devrait pas refuser de porter la pension de \$75 à \$100.

Si le député de Winnipeg-Nord-Centre ou un autre représentant proposait, par voie d'amendement, que le versement soit de \$100 par mois, je serais heureux d'appuyer la motion.

L'hon. M. Benson: Pourrais-je poser une question au député? Comme il est prêt, semble-t-il, à appuyer un amendement portant la pension à \$100 par mois à 65 ans, accepterait-il aussi que l'impôt soit majoré, comme il serait sensé de le faire, pour financer l'augmentation de la pension? J'ai signalé qu'il faudrait peut-être majorer la taxe de vente t l'impôt sur le revenu des particuliers de 3 p. 100 et l'impôt sur le revenu des sociétés de 4 p. 100.

M. Winkler: Cela ne fait aucun doute. J'appuierai les mesures financières nécessaires pour accorder les \$100 par mois.

M. Chatterton: Plusieurs ont pris la parole depuis le discours du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, de sorte que j'ai pu assécher mes larmes et revenir des émotions que m'ont causées les derniers mots de son discours. L'honorable représentante est évidemment poussée par son instinct maternel à l'égard de ce nouveau-né qui est le sien. Cependant, je suis porté à croire qu'elle est une mère volage ou insouciante car son premier rejeton né en avril dernier, je crois, a été avorté ou rejeté. Puis, le deuxième rejeton né en août de l'an dernier, je crois, a également été rejeté. D'après mon expérience, les mères se soucient d'ordinaire beaucoup tante se soucie davantage du troisième.

M. Pepin: Un bébé magnifique!

M. Chatterton: Quelqu'un a parlé d'un bébé magnifique. Ce n'est pas la description qu'en ont donnée les témoins qui ont comparu devant le comité mixte. L'honorable représentante a cherché à embellir ce bébé puisqu'elle a déjà effectué des changements.

Le troisième régime que nous étudions en ce moment prévoyait un montant réduit de la sécurité de la vieillesse à 65 ans, de sorte qu'il est un peu plus beau qu'avant. Le ministre a rendu des hommages chaleureux au premier ministre, faisant même allusion à sa patience. Je suis tout à fait d'accord sur ce point, monsieur le président. Je ne puis comprendre la patience du premier ministre surtout envers le ministre de la Santé nationale

et du Bien-être social.

J'ignore s'il l'appelle ou non Judy, mais il a dû lui dire: «Écoutez, vous avez eu votre première chance en avril, votre seconde en juin ou juillet; peu m'importe la médiocrité du troisième projet, mais c'est la dernière chance que je vous donne.» Le premier ministre a dû ajouter: «N'oubliez pas l'équipe de vérité, les oiseaux et l'art pictural auxquels s'intéressent les enfants et certaines ingérences dans une élection provinciale.» En vérité, je partage l'avis de l'honorable représentante: le premier ministre a une patience infinie. Bien entendu, certains prétendent que ce n'est pas de la patience, mais de l'indécision, et cela s'applique non pas seulement à un ministre mais à plusieurs.

L'honorable représentante a prononcé, avant une heure, un discours plus politique que je n'en ai entendu depuis longtemps dans ce domaine et qui provoquera, sans doute, des réponses du même genre. La proposition du gouvernement prévoyant le versement en temps utile de pensions de sécurité de la vieillesse aux personnes de 65 ans, sera appuyée par ce groupe et par moi, assurément. Néanmoins, j'estime que c'est une décision politique.

D'abord, dès qu'on établit une prestation immédiate et uniforme, il se produit fatalement des injustices. Autrement dit, si l'on annonce que la prestation entre en vigueur aujourd'hui même, quelqu'un va répondre: «Mais pourquoi pas à partir d'hier?» Dans une certaine mesure, voilà qui est compréhensible. Mais lorsqu'un gouvernement déclare: «Nous allons accorder \$75 par mois aux personnes de 65 ans, mais pas avant 1970», celles qui ont actuellement 65 ans vont tout de suite protester: «Pourquoi attendre 1970? Pourquoi pas dès maintenant?»

les mères se soucient d'ordinaire beaucoup de leurs premiers rejetons, mais dans le cas présent, il semble que l'honorable représentante se soucie davantage du troisième.

A cet égard, la mesure proposée, avec ses prestations qui augmentent d'une année à l'autre, est très injuste et va créer beaucoup de mécontentement chez ceux qui n'auront